

**Initier les prélèvements sanguins et
l'échographie fœtale lors d'un suivi
de grossesse.**

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Activités réservées aux infirmiers(ères)

- Contribuer au suivi de la grossesse, à la pratique des accouchements et du suivi postnatal;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance

PROFESSIONNEL(S) VISÉ(S) :

- Tout membre de l'équipe infirmière du GMF Centre médical Laval faisant le suivi de grossesse au GMF- Centre médical Laval.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE :

Si oui, lequel : NON

CLIENTÈLE(S) VISÉE(S) :

- Toute usagère enceinte de moins de 15 semaines suivie pour sa grossesse par un médecin du GMF- Centre Médical Laval.

INTENTION(S) CLINIQUE(S) :

- Débuter le suivi de grossesse le plus rapidement possible et s'assurer que les requêtes de laboratoire et de radiologie soient remplies.

CONDITION(S) D'INITIATION :

- Être enceinte de moins de 15 semaines et être suivi par un médecin du GMF Centre Médical Laval.
- Absence d'un bilan de grossesse lors de la révision du dossier par un membre de l'équipe infirmière du Centre Médical Laval.

CONTRE-INDICATION(S) :

- Aucune

DIRECTIVE(S) :

1. Toute usagère enceinte qui aura un suivi de grossesse au GMF-Centre Médical Laval sera dirigée vers un membre de l'équipe infirmière du GMF Centre médical Laval.
2. L'usagère est rencontrée par un membre de l'équipe infirmière afin de débiter un programme d'enseignement sur la grossesse
3. Si aucun bilan de grossesse n'est présent au dossier et que l'usagère n'a pas de requête en sa possession, le membre de l'équipe infirmière initie l'ordonnance collective.

EN VIGUEUR LE : 2009-01-29	DATE PRÉVUE DE RÉVISION :	N° : OC-GMF-CML-006
RÉVISÉE LE :	PAGE : 1	DE : 3

**Initier les prélèvements sanguins et
l'échographie fœtale lors d'un suivi
de grossesse.**

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Activités réservées aux infirmiers(ères)

- Contribuer au suivi de la grossesse, à la pratique des accouchements et du suivi postnatal;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance

Il doit expliquer les analyses qui seront effectuées :

- FSC
- Glucose
- Créatinine
- Groupe sanguin
- Recherche anticorps HBs-Ag,
- RPR (Rapid Plasma reagin)
- Analyse et culture d'urine
- Ac.antirubéole si statut immunitaire inconnu ou incertain

Il doit expliquer l'analyse VIH :

- Renseignements généraux
- Avantages et inconvénients du dépistage
- La signification du résultat et les limites
- Maladie à déclaration obligatoire
- Offrir un counseling prétest individualisé; étape essentielle et obligatoire de l'intervention de dépistage
- Obtenir l'accord verbal de la part de la patiente
- Remettre le pamphlet intitulé : "Enceinte ou vous pensez le devenir...et le SIDA?" (en référence)
- Les résultats de l'analyse du VIH seront annoncés par le médecin traitant

Il doit expliquer l'échographie fœtale devant être faite entre la 18^e et la 20^e semaine de grossesse.

4. Le membre de l'équipe infirmière remplit et remet à l'usagère la requête de laboratoire et/ou la demande de radiologie délivrées par la Cité de la santé de Laval. La demande d'échographie fœtale doit clairement indiquer le nom du médecin et son numéro de pratique, afin que les résultats lui soit acheminés.
5. Le membre de l'équipe infirmière dirige l'usagère vers des ressources disponibles sur le territoire.
6. Les résultats seront acheminés au médecin traitant.

RÉFÉRENCE(S) AUX OUTILS CLINIQUES :

Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec, *Enceinte ou vous pensez le devenir...et le SIDA?*

EN VIGUEUR LE : 2009-01-29	DATE PRÉVUE DE RÉVISION :	N° : OC-GMF-CML-006
RÉVISÉE LE :	PAGE : 2	DE : 3

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier les prélèvements sanguins et l'échographie fœtale lors d'un suivi de grossesse.

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)

Activités réservées aux infirmiers(ères)

- Contribuer au suivi de la grossesse, à la pratique des accouchements et du suivi postnatal;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance

RÉFÉRENCE(S) :

ASSOCIATION DES OBSTÉTRICIENS ET GYNÉCOLOGUES DU QUÉBEC,

<http://www.sogc.org/guidelines/documents/185F-CPG-Decembre2006.pdf>

Charbonneau, S. & De Wals, P., (novembre 1996). *Programme d'élimination de la rubéole au Québec*, Comité d'immunisation du Québec

Direction de la protection de la santé publique (2006). *Guide québécois de dépistage, infections transmissibles sexuellement et par le sang*, pp. 49-50.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec, *Enceinte ou vous pensez le devenir...et le SIDA?* Document repéré de <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2003/03-354-03.pdf>

PERSONNE(S) ET/OU INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

Dre Annie- Emmanuelle Gobeil, médecin

Dre Sophie Major, médecin

Dany Maheux, conseillère clinique int. en soins infirmiers des services généraux et de 1^{ère} ligne

Sophie Belzile, conseillère clinique Famille-Enfance-Jeunesse

Valérie Tordjman, infirmière clinicienne

Sandrine Alarcon, infirmière clinicienne

Déitan Bourget, infirmier clinicien

Kathleen Belley, infirmière clinicienne

RÉDIGÉ PAR

Martin Desaulniers

Infirmier clinicien

Original signé

Signature

2009-04-20

Date

APPROUVÉ PAR

Médecin	Signature
Dre Marie-Claude Lavigne, n° de permis 1010362	Original signé
Dre Geneviève L'Écuyer, n° de permis 1981364	Original signé
Dre Annie Desruisseaux, n° de permis 1041912	Original signé
Dre Annie-Emmanuelle Gobeil, n° de permis 1981141	Original signé
Dr Jacques Fournier, n° de permis 1791243	Original signé

EN VIGUEUR LE : 2009-01-29	DATE PRÉVUE DE RÉVISION :	N° : OC-GMF-CML-006
RÉVISÉE LE :	PAGE : 3	DE : 3